## Diplôme Universitaire de Phyto-aromathérapie de Besançon

De WikiPhyto

## **OBJECTIFS**

- Promouvoir et améliorer la prescription de médicaments d'origine végétale, compléter les connaissances chimiques et pharmacologiques de professionnels de la santé dans les domaines de la phytothérapie et de l'aromathérapie
- Au médecin, offrir une alternative thérapeutique en première intention dans les pathologies courantes, afin d'étendre sa palette thérapeutique, de limiter les pathologies iatrogènes et d'optimiser les dépenses de santé
- Au pharmacien et au personnel de l'officine, savoir choisir les matières premières en fonction de critères fiables, les mettre en forme médicamenteuse adéquate, délivrer les prescriptions dans les meilleures conditions et conseiller judicieusement les patients

## PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

- Généralités : législation, toxicologie et pharmacognosie
- Botanique générale
- Galénique générale
- Modalités de prescription en phytothérapie
- Huiles essentielles et aromathérapie
- Thérapeutique traitée par thèmes :
  - Rhumatologie & appareil locomoteur
  - Système nerveux (central et végétatif)
  - Infectiologie et immunité (ORL, pneumologie & urologie), pédiatrie
  - Dermatologie et allergologie
  - Gastro-entérologie
  - Cardiologie et angiologie
  - Endocrinologie, gynécologie, urologie et andrologie
  - Comment mettre en pratique sa compétence

## **MODALITÉS**

- Volume horaire : 80 heures dont 72 h de CM et 8 h de TP et TD sur une année universitaire
- Public : professionnels de la santé
- Effectif: 40
- Dates : une semaine en mai et une semaine en juin, du lundi au vendredi
- Dossiers d'inscription à retirer auprès de :
  - Madame Joëlle CHORVOT
  - UFR Médecine et Pharmacie, 19 rue Ambroise Paré 25030 BESANCON Cedex
  - tél: 03 81 66 55 62fax: 03 81 66 55 68

■ mail: joelle.chorvot@univ-fcomte.fr

Récupérée de « http://www.wikiphyto.org/w/index.php?title=Diplôme\_Universitaire\_de\_Phyto-aromathérapie\_de\_Besançon&oldid=14399 »

■ Dernière modification de cette page le 7 juin 2013 à 12:49.